

Image not found or type unknown



Retrait garde d'enfants pour le pere (moi-même)

Par **stef2009**, le **23/11/2009** à **20:24**

Bonjour,

Suite à une première conciliation ratée, je souhaiterais savoir si je peux retirer la garde de mon enfant que j'ai qu'un week end sur deux par peur que sa mère me pose d'autres problèmes car aujourd'hui sa mère veut jouer les règles et comme vous savez le père n'a aucun droits et j'ai dis à ma fille que vu que j'ai plus de travaille je vais du coup chercher un emploi en province qui l'a repeter a sa mere qui a tout de suite appeler son avocate et du coup a contacter mon avocats etc....

Merci de votre réponse.....